



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 25 mai 2022

Calamités agricoles - Gel 2021 Pertes de récolte sur miel Ouverture de la procédure de demande d'indemnisation

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) a reconnu le caractère de calamités agricoles aux dommages subis par les apiculteurs de l'Aveyron à la suite du Gel 2021 (4 au 8 avril 2021).

Cette reconnaissance concerne des pertes de récolte sur miel sur une zone sinistrée qui couvre la totalité du département de l'Aveyron.

Les producteurs professionnels qui possèdent au moins **70 ruches** et qui ont subi des pertes de récoltes sur miel peuvent faire l'objet d'une demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure calamités agricoles.

1 – Mise à disposition des formulaires de demande d'aide

Vous pouvez obtenir l'imprimé de demande d'indemnisation pour pertes de récolte en miel et sa notice par téléchargement sur le site de la préfecture de l'Aveyron dans la rubrique : **Etat en Aveyron / Agriculture et Forêt / Formulaires et notices d'information / Apiculture - Gel 2021** ou sur simple appel téléphonique à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron au n° 05 65 73 50 00.

Contacts presse Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



2 - Dépôt des formulaires

Les formulaires de demande d'indemnisation pour pertes de récoltes en miel, accompagnés des pièces nécessaires demandées au dossier, seront à transmettre à la :

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (DDT12) –
9, rue de Bruxelles – Bourran – BP3370 –
12033 RODEZ CEDEX 9
au plus tard pour le **jeudi 30 juin 2021**.

Aucun accueil physique ne sera organisé. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette mesure, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires au 05.65.73.50.00.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

